

**Accessibilité des services publics :
garantissez un accueil de qualité
pour toutes et tous !**

Journée des communes

Personnes en situation de handicap ?

Personnes qui présentent des

incapacités:

- physiques,
- mentales,
- intellectuelles
- sensorielles

durables

dont **l'interaction avec diverses barrières** peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres



Difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap dans l'accès aux services

- **En amont de la visite à la commune** : accès information, prise de rendez-vous, horaire,...



- **Dans l'administration** : présence de marches, absence de signalisation, salle d'attente, guichet inadapté, parlophone, contre-jour, éclairage, absence de sanitaire adapté,...



- **Difficultés de communication** : absence d'interprète en langue des signes, langage compliqué, procédure administrative trop rigide,...

- ...

Droits des personnes en situation de handicap

« **Chaque personne en situation de handicap a le droit à une pleine inclusion dans la société, y compris le droit à des aménagements raisonnables.**

(Art. 22^{ter} de la Constitution)

Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

Directive européenne sur l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail

Non-discrimination et aménagements raisonnables en emploi

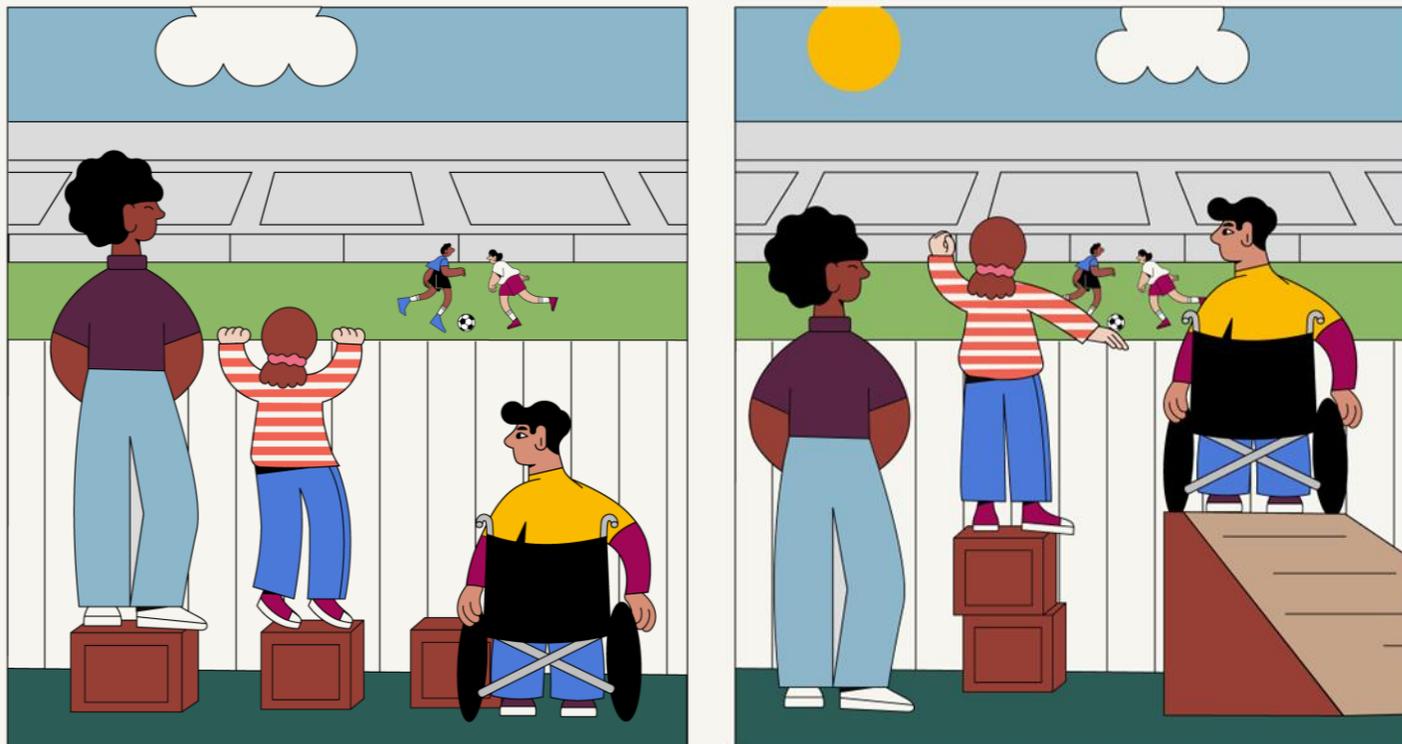
Constitution

Inclusion, non-discrimination et aménagements raisonnables (art. 10, 11 et 22ter)

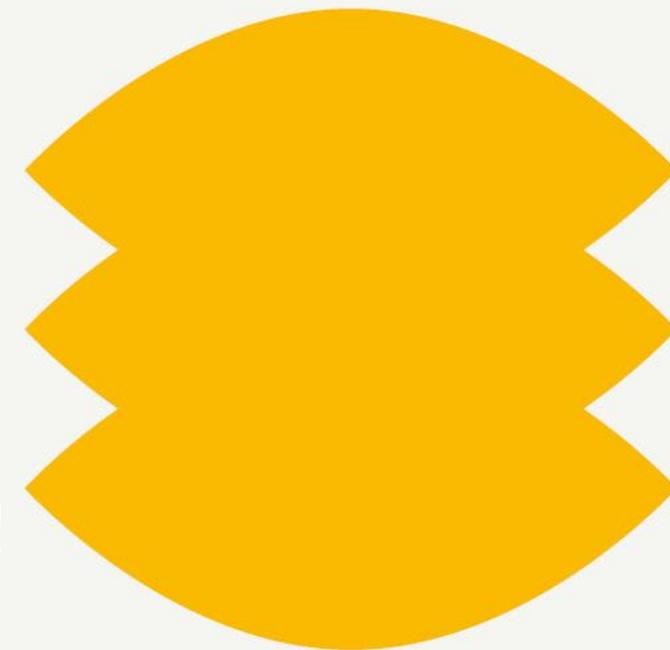
Législation antidiscrimination

Non-discrimination et aménagements raisonnables (loi fédérale, décrets et ordonnances)

Aménagements raisonnables ?

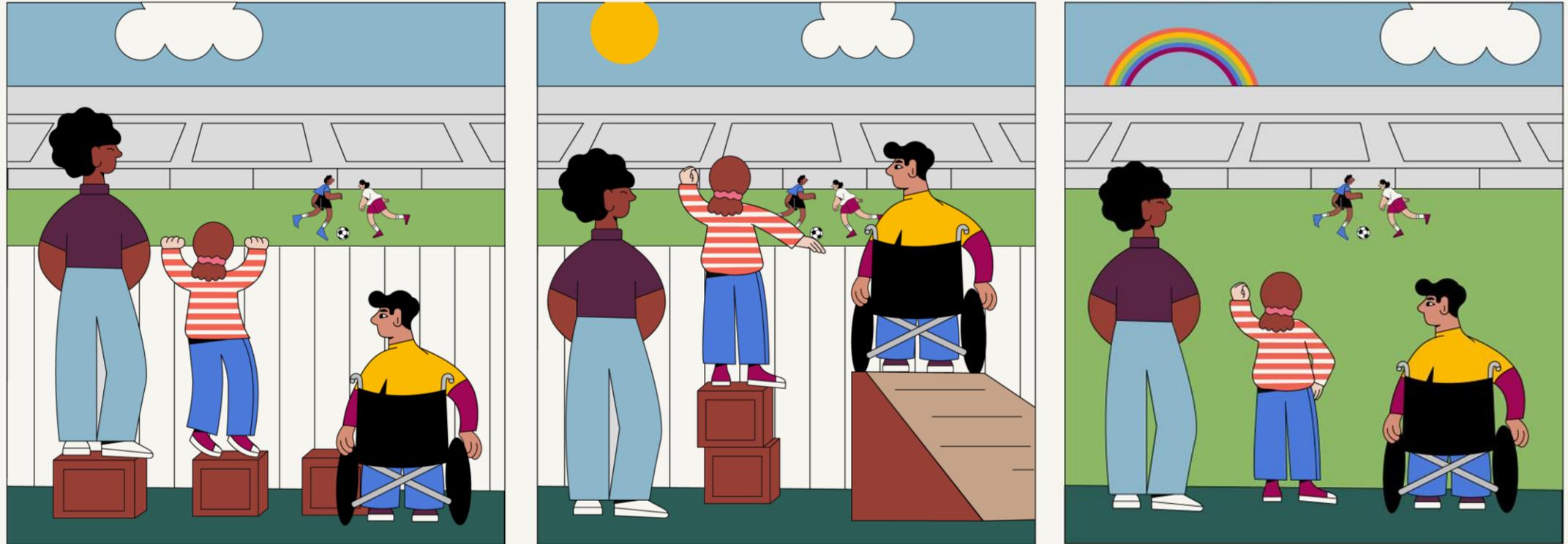


- Mesure individuelle
- Sur demande
- Obligation immédiate
- Charge ne peut pas être disproportionnée



Refus d'aménagements raisonnables = discrimination !

Inclusion ?



L'inclusion impose la suppression des barrières !

Recommandations aux communes

- Réaliser un audit « accessibilité » des infrastructures.
- Informer le public du niveau d'accessibilité
- En cas de travaux importants, faire appel aux services des associations expertes en accessibilité
- Désigner et former de manière approfondie une personne conseillère en accessibilité au sein du personnel communal
- Former le personnel en charge des sites web et application numérique à l'accessibilité digitale



GALERIE TECHNIQUE



CERTIFICATION



Les informations communiquées ci-dessous concernent uniquement l'accessibilité de la salle du Conseil communal.

Pour la partie concernant l'Administration communale, les informations se trouvent à part, sur la fiche "**La Maison des Citoyens**".

La salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville se trouve au 1er étage de la Maison des Citoyens, et elle dispose d'une grande salle permettant de réunir le Conseil communal 10 fois par an. Les séances du Conseil sont publiques.

Depuis juin 2019, les séances du Conseil communal de Namur sont diffusées sur internet, sur la chaîne Youtube de la Ville de Namur. Vous pouvez aussi revoir ces séances en différé.



POINTS FORTS

Personnel

- Une personne de référence est présente pour accueillir et accompagner les personnes à besoins spécifiques.

Access-i vous informe sur l'accessibilité de ce lieu, de par les données relevées sur place, à un instant T. Les modifications éventuelles après la visite d'Access-i relèvent de la responsabilité du gestionnaire.

Recommandations aux communes

- Prévoir une procédure d'accueil adaptée au sein de la commune pour l'ensemble des personnes en situation de handicap (ex : pour les personnes sourdes)
- Sensibiliser le personnel et les mandataires communaux au handicap et à l'accessibilité
- Se fixer des objectifs stratégiques en matière d'accessibilité dans le Programme stratégique transversal communal
- Mettre en place un Conseil consultatif des personnes handicapées



Plus d'informations : www.unia.be



Vous êtes ici: [🏠](#) > [Prévention & Sensibilisation](#) > [Outils](#)

Communication inclusive: guide et conseils

Vous voulez communiquer de façon plus inclusive? Unia a créé un guide qui vous aidera à rendre votre communication accessible à tous.

Qu'est-ce que la communication inclusive?

La communication inclusive vise à rendre vos supports accessibles et à inclure toute personne dans votre communication de sorte que **chaque individu ait accès à l'information**, et ce, peu importe ses différences.

La communication inclusive permet d'**impliquer et de toucher** les personnes qui ont un handicap sensoriel, appartenant à des minorités, ayant de la dyslexie, du daltonisme, des troubles cognitifs ou encore de l'anxiété, etc. Mais elle est en réalité bénéfique pour chaque individu.

Nous avons rédigé ces **conseils** pour vous encourager à tendre toujours vers une **communication plus inclusive**. Faites de votre mieux. Chaque changement nous met à un individu de ce côté.



Plus d'informations : www.unia.be

Newsletter Handicap
→ [Handicap News](#) | [Unia](#)



Toolbox

Handistreaming



Les aménagements raisonnables
dans l'emploi

**Travailler avec
un handicap**



BROCHURE



Les aménagements raisonnables dans l'enseignement

**Apprendre et étudier
avec un handicap**



Merci pour votre attention !





unia.be   